



# SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16  
E-mail : snui@snui.fr http://www.snui.fr Réf. PC/03

Paris, le 6 Janvier 2004

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Taxe Professionnelle : Les promesses clientélistes du Président de la République

Le Président de la République a annoncé le 6 janvier 2004 dans le cadre de sa politique pour l'emploi l'exonération de la taxe professionnelle pour les investissements réalisés dans les 18 prochains mois et la suppression de la taxe professionnelle dans sa forme actuelle.

Sur le premier point, il faut savoir que la taxe professionnelle de l'année en cours est calculée sur la base des investissements de l'avant dernière année civile précédente. Concrètement, les investissements réalisés en 2004 et 2005 serviront à calculer la taxe professionnelle 2006 et 2007 payable respectivement avant le 01 mai 2007 et 2008.

L'impact sur l'emploi au demeurant illusoire, est donc repoussé au-delà du terme de l'actuel mandat présidentiel ce qui relativise la portée immédiate de cette mesure.

Mais l'important est ailleurs : après la suppression de la part salariale décidée en 1998 par le gouvernement Jospin, la taxe professionnelle des entreprises industrielles et commerciales n'est plus calculée, pour l'essentiel, que sur les immobilisations.

La remise en cause de cette taxation supprime de fait, la Taxe Professionnelle dans sa forme actuelle. C'est la deuxième annonce du président qui ne donne aucun détail sur le nouvel impôt professionnel susceptible de la remplacer.

Dès lors, c'est toute l'économie des impôts locaux qui se trouve bouleversée et, en l'état actuel des choses, la baisse de la taxe professionnelle se répercute mécaniquement sur les impôts locaux des ménages comme en témoignent les données de l'année 2002 .

2002	Milliards d'€	Evolution 2002/2001
Taxe Professionnelle	18,7	-1,8
Taxes foncières	17,1	+5,6
Taxe d'habitation	9,5	+6,8

Pour le SNUI, il faut engager la réforme de tous les impôts locaux y compris la taxe d'habitation, actuellement l'impôt le plus injuste. Se limiter à la seule taxe professionnelle serait injuste et pénalisant pour les ménages.

Le MEDEF a un objectif affiché : supprimer purement et simplement toute taxe professionnelle à la charge des entreprises.

Le gouvernement cèdera-t-il une nouvelle fois à cette injonction ou s'orientera-t-il vers une réforme d'ensemble ?

Tels sont les termes d'un débat ouvert de la plus mauvaise des manières par le Président de la République.

*Pour recevoir les communiqués de presse sur messagerie, consulter le site snui.fr*